

SOMMAIRE

A. GENERALITES	Page 2
1. PRESENTATION DE L'OPERATION	Page 2
2. CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER	Page 2
3. LIMITE DE PRESTATIONS	Page 3
4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	Page 3
5. MEMOIRE A FOURNIR LORS DE LA PHASE CHANTIER	Page 3
B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	Page 4
1. DOCUMENTS DE REFERENCE	Page 4
2. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX	Page 4
C. DESCRIPTION DES OUVRAGES	Page 6
1. AUVENT METALLIQUES	Page 6
2. OUVRAGES DIVERS	Page 7
ANNEXE 1 CONTRACTUELLE	Page 9

A. GENERALITES

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent projet concerne la rénovation de deux bâtiments du Pôle Enfance situé dans la commune de Dieulouard (54380) pour le compte de la Mairie de Dieulouard.

Les bâtiments isolés auront une performance thermique équivalent BBC.

Consistance générale des travaux du présent lot :

- Le auvent métallique
- Ouvrages divers

2. CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Reconnaissance des lieux :

En complément des documents graphiques et écrits contenus dans le Dossier de Consultation, les Entreprises doivent (préalablement à la remise de leurs offres forfaitaires) prendre connaissance "in situ" du site, de son environnement, des conditions d'accès, des aires de stockage possibles, etc.

Ces Entreprises ne peuvent en aucun cas après remise de leur offre prétexter une méconnaissance du site pour faire valoir des prestations ou des travaux supplémentaires à leur offre initiale (aucun supplément de prix ne lui sera accordé si les renseignements dont elles ont pris connaissance étaient inexacts ou incomplets).

Obligation de l'entreprise :

L'entreprise devra tenir compte de l'ensemble de ces contraintes et intégrer les répercussions financières dans son offre suivant l'ensemble des documents établis par la Maîtrise d'œuvre dont les plans, le calendrier prévisionnel, les pièces générales et particulières du marché.

L'entrepreneur ne pourra en aucun cas prétendre à une quelconque plus-value pour l'ensemble de ces contraintes.

NOTICE D'EFFICACITE ENERGETIQUE :

Le projet décrit ci dessous est une construction qui vise à atteindre la certification BBC.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications et mesures chiffrées.

Particulièrement 2 tests seront réalisés :

1. Test d'infiltrométrie (fuite maxi N50<0,6 au test de dépression). L'atteinte de cette performance est INCONTOURNABLE pour l'obtention de la certification et le fonctionnement correct de tout le système énergétique
2. Test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques tel que défini

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence.

Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

3. LIMITE DE PRESTATIONS

A la charge du présent lot en général :

- Les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni aux plans ni à la description des ouvrages, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformément aux normes françaises et D.T.U. en vigueur
- La fourniture et la pose des ouvrages du présent lot tels que définis au chapitre "C. DESCRIPTION DES OUVRAGES".
- Le nettoyage et l'enlèvement hors chantier de tous les déchets, débris, emballages et gravats résultant des travaux du présent lot dans un centre de recyclage agréer compris frais
- Les essais physiques et mécaniques des ouvrages et les opérations d'autocontrôle

4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif.

L'Entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas arguer des imprévisions ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront ou pour justifier une demande de supplément de prix.

5. MEMOIRE A FOURNIR LORS DE LA PHASE CHANTIER

L'adjudicataire devra présenter sur demande du maître d'œuvre un mémoire justificatif des dispositions qui seront adoptées pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'Entrepreneur. Il y sera joint en particulier :

- Un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier
- Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés
- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement, les références des fournisseurs correspondants
- Les indications concernant les références, les avis et les agréments relatifs au procédé de fabrication et mise en œuvre
- Les certificats établis par les organismes compétents, ainsi que les attestations éventuelles d'extension d'assurance
- Les éléments techniques, documentations et références des fournisseurs
- L'ensemble des certificats de garantie éventuels pour les matériels ayant l'obligation de garantie d'usine et proposer les contrats de maintenance pour tous ces matériels

B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément :

Pour les ouvrages et matériaux traditionnels :

- Aux cahiers des clauses techniques générales (C.C.T.G.)
- Aux normes P-NFP-XPP
- Aux cahiers des clauses techniques DTU et documents connexes
- Aux prescriptions ayant valeur de cahier des charges DTU
- Aux règles de calcul DTU
- Aux autres documents DTU
- Aux normes française homologuées et expérimentales
- Aux règles dite professionnelles
- Aux normes européennes EN

Pour les ouvrages et matériaux non traditionnels :

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique favorable de la Commission chargée de formuler les avis techniques du C.S.T.B.

Dans tous les cas, l'entreprise devra être assurée pour la mise en œuvre des matériaux et procédés non traditionnels prévus.

En règle générale :

- A l'ensemble des textes législatifs et administratifs nationaux, départementaux et municipaux (lois, décrets, arrêtés et circulaires)

Documents particuliers :

- L'ensemble des documents contractuels du marché tel que précisé au CCAP.

2. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX

2.01 Généralités

Les matériaux et équipements des ouvrages en serrurerie, les conditions de fabrication de ceux-ci, leur type, leurs dimensions et tolérances ainsi que leur mode d'assemblage doivent être conformes aux normes françaises homologuées

Il sera employé que des éléments neufs et choisis dans la gamme des fabricants agréés par le maître d'œuvre La nature des matériaux étant livrée à l'appréciation de l'entrepreneur sauf prescriptions contraires dans les documents du présent lot mais sera toujours conforme à des normes homologuées.

2.02 Protection anti-corrosion

Tous les matériaux et équipements des ouvrages de serrurerie seront livrés par le présent lot avec protection anti-corrosive conformément à la norme française homologuée à savoir : NF P 24-351 Protection contre la corrosion

La protection anti-corrosive des profilés en acier conformément à la norme NF P 29-534 d'avril 1982

2.03 Produits livrés finis

Acier pré-laqué au four :

Profilés pliés à froid à la presse ou formés aux galets réalisés à partir de tôle d'acier recevant avant profilage une galvanisation à chaud en continu conformes à la norme NFA 36.321 avec une masse minimale de zinc de 225 g/m² double face (Z225) revêtue d'un pré-laquage appliqué conformément à la norme NFP 34.301 catégorie II (épais film sec supérieur à 50 micromètres)

Profilés laminés à chaud application de laque acrylique siliconée, épaisseur supérieure à 50 micromètres séchages et polymérisation au four

2.04 Dimensionnement

Le dimensionnement est laissé sous l'entière responsabilité de l'entrepreneur qui devra respecter l'aspect architectural du maître d'œuvre en accord avec celui-ci.

Pour les profilés dont les dimensions sont indiquées il appartient à l'entrepreneur de vérifier la solidité de ceux-ci et d'en aviser les maîtres d'œuvre pour d'éventuelles modifications.

2.05 Dispositions particulières

En règle générale, tous les travaux devront être réalisés selon les règles de l'art et de conformité avec les normes françaises.

Les assemblages par boulonnage et soudure seront conformes aux nouvelles normes NF P22-430, NF P22-460 et NF P22-470.

- L'acier sera du premier choix E 24.sauf cas particulier
- Les boulons ordinaires sont de qualité galvanisés.
- Les boulons HR sont galvanisés dégazés.
- En cas de serrage contrôlé, le couple figurera sur les plans.

Pour la réception des travaux, il sera demandé au constructeur une attestation confirmant le serrage des boulons au couple.

Aucune peinture ne sera appliquée sur les faces en contact.

Les soudures tant à l'atelier que sur le chantier seront faites par des ouvriers spécialisés, sous le contrôle d'un soudeur agréé.

Leur exécution se fera dans les meilleures conditions climatiques et atmosphériques sur les parties métalliques parfaitement dégraissées.

C. DESCRIPTION DES OUVRAGES

Caractéristiques atmosphériques et géographiques générales :

Caractéristiques de la construction conformément aux règles techniques de la construction Commbât édition 2004 édité par le C.S.T.B.

Commune :	Dieulouard (départ. 54 Meurthe et Moselle)	
Implantation :	altitude de 250 m environ	
Zone climatique d'été :	Eb	
Zone climatique d'hiver :	H1	
Zone de gel :	modéré	
Zone de neige :	classé en zone 1A (règles N 84)	charge de neige au sol (S0) 0,525 kN/m ²
	classé en zone 1A (règles NV65)	charge de neige normale (Pn) 40,0 daN/m ²
		charge de neige extrême (P'n) 68,3 daN/m ²
Zone de vent :	classé en zone 2	pression dynamique de base normale 60 daN/m ²
		pression dynamique de base extrême 105 daN/m ²
		coefficient de site : 1.30 (site exposé)
Zone d'exposition solaire :	I1 (1250 kwh/m2)	
Risque de condensation :	Zone courante	
Zone de sismicité :	zone 0	

Moyens d'intervention :

Mise en place d'un échafaudage collectif en périphérie de l'ensemble des façades pour notamment assurer la sécurité en toiture à la charge du lot Echafaudages

L'entreprise devra prévoir en complément des échafaudages, ses propres moyens d'intervention ; selon ses propres méthodologies, expériences et besoins tels que (liste non exhaustive), monte matériaux, nacelle élévatrice, échafaudages fixes, etc.

Sécurité :

- Le titulaire du présent lot devra inclure dans les prix unitaires de son offre l'ensemble des dispositifs de sécurité en toiture nécessaires à l'exécution de ses prestations et notamment (liste non exhaustive) :
 - . les filets de sécurité
 - . les échafaudages
 - . les gardes corps provisoires
 - . les dispositifs de protection pour éviter tous risques d'accidents

Règles de calcul – Charges :

Les ossatures métalliques devront répondre aux conditions imposées par les règles parasismiques

Les caractéristiques de calculs, de charges, de surcharges, de dimensions et de formes des ouvrages sont définies suivant les règles de calcul CM 66 – additif 80 NV 65 et prenant en compte :

- Les charges et résistances climatiques conformes aux règles N 84, NV 65 et annexes
- Le poids propre de l'ensemble des éléments constituant les ouvrages
- Les surcharges diverses conformément aux indications de la Maîtrise d'œuvre et des entreprises concernées (liste non exhaustive) : les couvertures, les bardages, les faux plafonds, les éléments des lots techniques, etc.
- Les surcharges d'entretien
- Etc.

1. AUVENT METALLIQUE

Protection anti-corrosive et finition :

- Protection anti-corrosion par galvanisation brute destinée à rester apparente sur tous les éléments
 - . mise en œuvre en atelier
 - . retouche des éléments après montage

Exécution :

- Fourniture, transport, façonnage et montage d'une structure métallique
 - . en profilé du commerce type IPE, HEB, HEA
 - . compris toutes sujétions de fixation et d'assemblage
 - . compris toutes sujétions de perçages, grugeages, goussets, raidisseurs, coupes biaisées, attentes, renforts nécessaires, jarrets, platines, cornières, etc.

- stabilité et renforts divers à la demande du maître d'œuvre et du bureau de contrôle
- L'entrepreneur devra l'ensemble des calculs statiques, plans, PEC et PAC à faire approuver par le Maître d'œuvre avant exécution
- Il est rappelé que les études d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur

Nota :

- l'ensemble des poteaux seront livrés sans arêtes vives

1.01 Structure

a) structure porteuse du auvent

- compris 1 profil IPE 80 de longueur 6,5 m
- compris 10 profils transversaux IPE 80 de longueur 1,93 m
- compris 1 cornière en L 120 mm de longueur 6,5 m

b) Structure support

- compris 7 poteaux métalliques IPE 120 longueur 200 mm
- compris 7 pièces de raccords composée de 2 plats trapézoïdaux de 10 mm d'épaisseur support du chéneau.

c) Tirants

- compris 12 tirants de diamètre 10 mm avec platine de fixation de longueur variable 2,00 et 1,80 m

Localisation : Façade Est du Préau, sur auvent

1.02 plaques couverture ondulée

Fourniture et pose de plaques en acier nervuré et ondulé de type fréquence 18 mm, épaisseur 0,6 mm, fixée directement sur profil galva.

- Dimension des plaques : 91,2 x 110 cm
- Protection par revêtement prélaqué
- Calepinage et teinte à faire valider par le maître d'œuvre.

Localisation : Façade Est du Préau, sur auvent

1.03 chéneau

Exécution :

- Chéneau de développé 25 cm et d'épaisseur 0.60 mm en acier galvanisé y compris fonds, relevés, retours, trop pleins, naissances soudées, abouts, plis, ourlets, retombées, main-courante, etc.
- Fond de chéneau en pente (5 mm/m) vers évacuation compris calage, ajustage, découpes, ressauts, coupe en biais, etc.
- Raccordement étanche sur descentes existantes avec moignon d'écoulement

Localisation : Façade Est du Préau, sur auvent

2. OUVRAGES DIVERS

2.01 Seuil plat en inox sur portes extérieures

Exécution :

- Fourniture, façonnage et pose d'un seuil plat en acier inoxydable au droit des portes extérieures
- Fixation du seuil en Z de développé 70 cm environ sous les portes extérieures
- Compris plot béton support de dimensions 40 x 40
- Exécution conformément aux plans de détails du maître d'œuvre

Localisation : Sous-sol bâtiment existant façade Nord

ANNEXE 1 CONTRACTUELLE

Dans le cadre de la vérification technique des offres, la maîtrise d'œuvre sollicite des renseignements complémentaires permettant l'identification et le contrôle des produits, des matériaux, des matériels et des appareillages, le contrôle de la méthodologie d'intervention, etc... proposés par l'entreprise.

C'est pourquoi, le soumissionnaire devra impérativement indiquer de façon parfaitement lisible tous les renseignements nécessaires en remettant un mémoire technique annexé à son offre :

- L'entrepreneur proposera sous forme de mémoire, en reprenant les numéros et appellations du présent marché, les produits et procédés qu'il compte mettre en œuvre. Il pourra proposer plusieurs produits par position. Il indiquera le maximum de renseignements techniques sur les produits proposés et/ou joindra les fiches techniques et les résultats d'essais vis à vis des exigences demandées. Il indiquera les ouvrages ou/et éléments d'ouvrages relevant de sa propre fabrication.
- L'entrepreneur joindra une note méthodologique d'intervention reprenant les principes mêmes des interventions envisagées, les moyens utilisés et les protections collectives envisagées pendant l'exécution des ses travaux.

Si le soumissionnaire ne remet aucun mémoire technique, la Maîtrise d'œuvre indiquera au Maître d'ouvrage que l'offre est incomplète et non conforme.

Fait à le

L'entrepreneur :
(Cachet et signature)